



IGRETEC

LES STRUCTURES AUXQUELLES ELLE PARTICIPE (A FIN 2022)

Rapport spécifique sur les prises de participations (Art.
L1512-5 du CDLD)

TABLE DES MATIERES

SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

0.	BASE LEGALE	7
1.	Wallonie Développement	8
2.	Ressourcerie du Val de Sambre	9
3.	AQUAWAL	10
4.	C.I.T.W. +	12
5.	SORESIC	13
6.	ORES ASSETS	14
7.	SODEVIMMO	15
8.	COOPERSOL	17
9.	NEOVIA	18

SOCIETES DANS LESQUELLES IGRETEC DETIENT UNE PARTICIPATION

0.	BASE LEGALE	21
1.	Fonds de capitaux d'amorçage	22
2.	Charleroi Entreprendre	23
3.	CENEO (I.P.F.H.)	28
4.	Port Autonome de Charleroi	30
5.	S.P.G.E.	31
6.	TIBI/I.C.D.I.	33
7.	S.W.D.E.	34
8.	B.S.C.A.	35
9.	Charleroi Brussel South Biopark Dev (I-tech Incubator)	37
10.	Digital Attraxion	39

A.S.B.L. et G.I.E. DONT IGRETEC EST MEMBRE

1.	CENAERO	45
2.	Centre de Culture Scientifique de l'ULB à Charleroi	45
3.	CETIC	46
4.	Cité des Métiers	47
5.	EURADA	47
6.	MATERIA NOVA	48
7.	Gal de la Botte du Hainaut	49
8.	GO CLUB	49
9.	Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles	50

A.S.B.L. et SOCIETES MISES EN LIQUIDATION

1.	AXEWEB	55
2.	SOFIBAIL	55
3.	Palais des Expositions de Charleroi	56
4.	ANIMECOH	57
5.	SPOW	58
6.	ETI Phasing Out de l'objectif 1	58
7.	Structure Locale de Coordination du Hainaut	59
8.	Charleroi Dry Port	60
9.	Switch Coworking	61
10.	CITW	61
11.	CAROLIDAIRE	62

Préambule

Le présent document reprend toutes les structures auxquelles participe IGRETEC.

Il répond notamment au prescrit de l'article L1512-5 du CDLD qui stipule qu'« *un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, 3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an. Le Gouvernement arrête le modèle de rapport spécifique.* »

Il est établi par ordre décroissant de l'importance de la participation d'IGRETEC :

- Les Sociétés à participation publique locale significative
- Les Sociétés dans lesquelles IGRETEC détient une participation
- Les G.I.E. et les ASBL auxquelles IGRETEC participe
- Les ASBL et sociétés mises en liquidation (pour mémoire)

SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

0. Base légale

Art. L5111-1 du CDLD

Pour l'application du présent Code, il faut entendre par :

.....

10° société à participation publique locale significative : société répondant aux critères suivants :

a) Être une société de droit belge ou dont un siège d'exploitation est établi en Belgique;

b) Ne pas être une intercommunale, une association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, une régie communale ou provinciale autonome, une ASBL communale ou provinciale, une association de projet, une société de logement, un organisme visé à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, les entreprises d'assurance et de réassurance, les fonds de pension ainsi que tout autre organisme ou société qui, en vertu de la législation fédérale, fait l'objet d'un contrôle par l'Autorité des Services et Marchés financiers ou la Banque Nationale de Belgique.

c) Et dans laquelle une ou plusieurs communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement, ou personne morale ou association de fait associant plusieurs des autorités précitées détiennent seules, ou conjointement avec la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, directement ou indirectement une participation au capital supérieure à cinquante pourcents du capital.

Lorsque la participation au capital par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-après, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.

Lorsque le nombre de membres du principal organe de gestion désigné par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure au nombre de membres du principal organe de gestion désigné par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-avant, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.

1. Wallonie Développement

Création : le 8 juin 2005

Forme juridique : Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0874.449.060

Associés :
BEP - Avenue Sergent Vrithoff 2 – 5000 NAMUR
IBW - Rue de la Religion 10 – 1400 NIVELLES
IDEA - Rue de Nimy 53 – 7000 MONS
IDELUX - Drève d'Arc-en-Ciel 98 – 6700 ARLON
IDETA - Rue Saint Jacques 11 – 7500 TOURNAI
IEG - Rue de la Solidarité 80 – 7700 MOUSCRON
IGRETEC - Boulevard Mayence 1 – 6000 CHARLEROI
SPI - Rue du Vertbois, 11 - 4000 LIEGE

Objet : l'harmonisation et le développement des positions et des actions des Intercommunales de développement Economique sur les sujets communs qui constituent leur objet social, la promotion, la défense et la valorisation des compétences des Intercommunales de Développement Economique, la stimulation de la communication, de la coopération et de la sous-traitance entre elles.

Capital : 40.000 € répartis comme suit :
BEP : 5.000 €
IBW : 5.000 €
IDEA : 5.000 €
IDELUX : 5.000 €
IDETA : 5.000 €
IEG : 5.000 €
IGRETEC : 5.000 €
SPI : 5.000 €

Siège : avenue Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 18 mai 2004

SITUATION A FIN 2022 :

Structure de l'entreprise : Inchangée

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

Les intercommunales détiennent ensemble 100 % du capital.

Statuts adaptés au CDLD, le 21 février 2019, conformément à l'article 84 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Mandataires proposés par IGRETEC :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Suppléant	Non rémunéré

Gestion journalière : Alain De Roover, Secrétaire général

2. Ressourcerie du Val de Sambre

Création : le 26 octobre 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Finalité Sociale

N° d'entreprise : BE 0500.518.218

Associés : TIBI (I.C.D.I.)
Le CPAS de Charleroi
IGRETEC

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- Toutes prestations de service en rapport avec la collecte, le tri, le traitement, le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage de déchets ;
- La réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés ;
- La vente d'objet de réemploi et d'éco consommation ;
- La préservation de l'environnement par une réutilisation maximale des biens ou déchets collectés.

La société a pour buts sociaux internes et externes de :

- Favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi ;
- Travailler dans le respect des personnes et de l'environnement et de s'attacher à procurer à ceux qui travaillent en son sein des conditions et une rémunération dignes et respectueuses des compétences de chacun ;
- Prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, au réemploi et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés ;
- Sensibiliser et former aux enjeux environnementaux de la politique des déchets.

La société n'a pas pour but principal de procurer à ses associés un bénéfice patrimonial indirect. Elle ne procure pas non plus de bénéfice patrimonial direct à ses associés.

Capital : fixé à 18.900 € répartis comme suit :
TIBI (I.C.D.I.) : 6.300 €
Le CPAS de Charleroi : 6.300 €
IGRETEC : 6.300 €

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 29 juin 2012.

SITUATION A FIN 2022 :

Structure de l'entreprise : inchangée

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

Les associés publics détiennent 100 % du capital
Statuts adaptés au CDLD, le 30 novembre 2018, conformément à l'article 84 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Mandataires proposés par IGRETEC :

GOSSIAUX	Brigitte	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CHEVALIER	Katherine	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Anne-Sophie Canart, responsable.

3. AQUAWAL

Création : le 30 juin 1999 sous la dénomination de « S.O.W.E. »

Forme juridique : Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0466.523.181

Associés :

- C.I.L.E.
- Régie des eaux de Charleroi
- S.W.D.E.
- A.I.D.E.
- A.I.V.E.
- I.B.W.
- I.D.E.A.
- I.G.R.E.T.E.C.
- I.N.A.S.E.P.
- INTERSUD
- IPALLE

Objet :

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 333 du Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Capital :

Parts A

- CILE : 50 millions,-FB
- SWDE : 40 millions,-FB
- RECHAR : 50 millions,-FB

Parts B (répartition suivant clef 75 % population et 25 % territoire)

- AIDE : 28.922.500,-FB
- AIVE : 11.870.000,-FB
- IBW : 8.667.500,-FB
- IDEA : 13.717.500,-FB
- INASEP : 14.880.000,-FB
- INTERSUD : 2.490.000,-FB
- IPALLE : 9.520.000,-FB

- IGRETEC : 10.232.500,-FB

Siège : Rue Félix Wodon 21 5000 Namur

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 25 mai 1999_

SITUATION A FIN 2022 :

Structure de l'entreprise :

Répartition du capital après l'Assemblée générale extraordinaire du 11/12/2018 : suppression de toute distinction par bassin (parts E (Escaut) / parts M (Meuse) et par activité (parts 1 (production distribution) / parts 2 (assainissement) et parts F (organisme financier)). La fusion de l'IECBW et de l'IBW pour former l'intercommunale inBW (à partir du 01/01/2018).

Actionnaires au 31/12/2019	Parts 100%	Parts 40%	TOTAL Parts	Capital souscrit
AIDE	23	722	745	745.975,20 €
AIEC	1	0	1	1.042,40 €
AIEM	1	0	1	1.042,40 €
AIVE	9	298	307	307.381,60 €
CIESAC	1	0	1	1.042,40 €
CILE	26	1.250	1.276	1.278.042,00 €
IDEA	17	334	351	351.720,80 €
IDEN	1	0	1	1.042,40 €
IGRETEC	9	318	327	327.381,60 €
INASEP	12	372	384	384.508,80 €
in BW	11	218	229	229.466,40 €
IPALLE	7	238	245	245.296,80 €
Régie des eaux de Chimay	1	0	1	1.042,40 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Burg-Reuland	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de La Calamine	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Libramont-Chevigny	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Limbourg	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Rochefort	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Tellin	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Theux	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Trois-Ponts	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Waimes	1	0	1	1.042,40 €
SPGE	1	0	1	1.095,67 €
SWDE	105	2.250	2.355	2.360.391,60 €
VIVAQUA	2	0	2	2.084,80 €
TOTAUX	237	6.000	6.237	6.248.981,27 €

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

La majorité du capital est détenue par des intercommunales.

Statuts adaptés au CDLD, le 19 mars 2019, conformément à l'article 84 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Mandataire proposé par IGRETEC :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
-------	--------	-----------------	----------------	--------------

Gestion journalière : Sylvie VERTONGEN, Directrice

4. C.I.T.W. + - Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie +

Création : le 8 décembre 2016

Forme juridique : Groupement d'Intérêt Economique

N° d'entreprise : BE 0667.546.773

Objet : Le Groupement a pour objet de développer, entretenir et structurer toute forme de collaboration entre ses membres, dans le cadre du développement de projets touristiques confiés contractuellement au Groupement par la Région Wallonne, la Communauté Wallonie–Bruxelles, la Commission européenne ou tout autre organisme ou institution en charge du tourisme ou du développement économique.
Le Groupement est notamment Chef de file du portefeuille « Ingénierie Touristique de Wallonie » approuvé par le Gouvernement Wallon dans le cadre du programme Feder 2014-2020 (Axe 3, Intelligence territoriale 2020/section 3.1. Revitalisation de l'espace public urbain /Mesure 3.1.1. Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises). Le Groupement organise la mise en oeuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie en réseau : le Commissariat Général au Tourisme est en charge de la définition de la politique touristique en Wallonie et les Intercommunales sont en charge de l'opérationnalisation de programmes et projets touristiques concrets.

Siège : Avenue Gouverneur Bovesse(JB) 74, 5100 Namur

Membres fondateurs :

- La S.C. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La S.C. Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.,
- L' « Association intercommunale Idelux – Projets publics », en abrégé « Idelux – Projets publics » ,
- La S.C. Intercommunale du Bureau Economique de la Province de Namur, en abrégé B.E.P.N.,
- La S.C. Agence au Développement de la Province de Liège, en abrégé SPI,
- La S.C. Intercommunale d'Etude et de Gestion, en abrégé IEG,
- La S.C. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,
- La S.C. Association intercommunale pour l'Aménagement et l'Expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé, IBW

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

Les intercommunales détiennent plus de 50 % des postes du Conseil d'Administration.
Les statuts n'ont pas été adaptés au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. La filiale le justifie comme suit : selon l'article L5111-1,10° du CDLC, le GIE CITW+ rentre bien dans la catégorie des Sociétés à Participation Publique Locale Significative. Cependant étant donné notamment que le CITW+ ne dispose pas de capital, que les membres sont des personnes morales (les intercommunales de développement économiques représentées par leur Directeur Général) et qu'il n'y a pas de jeton de présence, il semble que les obligations prévues par le CDLC ne lui pas applicables.

Mandataire proposé par IGRETEC :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
-------	--------	-----------------	--------------------------	--------------

Gestion journalière : Nicole TASSIAUX

5. Société de Reconversion des Sites Industriels de Charleroi (SORESIC)

Création : le 21 décembre 2017

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0686758119

Associés : SOGEPA S.A.
IGRETEC S.C.R.L.

Objet : La société a pour objet la reconversion de tout site ou partie de site industriel situé sur le territoire de Charleroi Métropole. (objet modifié par l'Assemblée Générale du 31 août 2020).

Capital : SOGEPA S.A. : 30.380 €
IGRETEC S.C. : 31.620 €

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 21 décembre 2017.

SITUATION A FIN 2022 :

Structure de l'entreprise :

Associés	Participations	
SOGEPA SA	3.038 parts	49 %
IGRETEC SCRL	3.162 parts	51 %

En sa séance du 12 juillet 2022, le Conseil d'Administration d'IGRETEC a approuvé, à l'unanimité, l'octroi à SORESIC d'une avance de 5.814.000 euros et a chargé le Directeur Général d'IGRETEC de finaliser les opérations.

L'avance de trésorerie se répartit comme suit :

SOGEPA (49%) 5.586.000 €
IGRETEC (51%) 5.814.000 €
11.400.000 €

Une partie de cette avance (montant à définir), sera ensuite convertie en capital.

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

IGRETEC détient à elle seule 50 % plus 1 part.

Lorsque la participation au capital, par une intercommunale, est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, la société est une société à participation publique locale significative.

Statuts adaptés au CDLD, le 20 mai 2019, conformément à l'article 84 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Mandataires proposés par IGRETEC :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
GOSSIAUX	Brigitte	Employé IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : 2 administrateurs (SOGEPA/IGRETEC)

6. ORES ASSETS

Création : le 31 décembre 2013 par fusion d'INTEREST, d'INTERLUX, d'INTERMOSANE, d'IDEG, d'IEH, d'IGH, de SIMOGEL et de SEDILEC.

Forme juridique : Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0543.696.579

Associés : Communes
IGRETEC
IDEFIN
IPFH
FINEST
SOFILUX
FINIMO
IPFBW
IEG

Objet : toutes les activités liées à la gestion des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz

Siège : Avenue Jean Monnet 2 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve

SITUATION A FIN 2022 :

Structure de l'entreprise :

	Nbre de parts	%
Communes	2.102.641	3,17%
IGRETEC	4	0,00%
IDEFIN	10.536.969	15,89%
CENEO (IPFH)	29.613.672	44,65%
FINEST	2.504.369	3,78%
SOFILUX	7.455.643	11,24%
FINIMO	3.280.295	4,95%
IPFBW	9.016.024	13,59%
IEG	1.710.370	2,58%

IFIGA	102.000	0,15 %
	66.321.987	100,00%

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

Les pouvoirs publics détiennent 100 % du capital.

Statuts adaptés au CDLD, le 13 juin 2019, conformément à l'article 84 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Mandataires : néant.

Gestion journalière : Fernand Grifnée, Administrateur Délégué

7. SODEVIMMO

Création : le 17 juillet 2019

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0730.685.261

Associés : IGRETEC
SOFIPOLE

Objet :

La société a pour objet exclusif, tant en Belgique qu'à l'étranger, le placement collectif de capitaux recueillis auprès d'investisseurs éligibles au sens de l'article 3, 31° de la Loi du 19 avril 2014 dans des « biens immobiliers » tels que visés à l'article 183, alinéa 1er, 3° de la Loi du 19 avril 2014 et plus amplement définis à l'article 2, 4° de l'Arrêté Royal FIIS, à savoir :

- a) les immeubles, tels que définis aux articles 517 et suivants du Code civil, situés en Belgique et détenus directement par le FIIS ainsi que les droits réels sur de tels immeubles,
- b) les immeubles, tels que définis aux articles 517 et suivants du Code civil, situés à l'étranger et détenus directement ou indirectement par le FIIS ainsi que les droits réels sur de tels immeubles, c) les actions ou parts avec droit de vote émises par des sociétés immobilières étrangères détenant des immeubles situés à l'étranger,
- d) les actions de sociétés immobilières réglementées publiques, telles que définies à l'article 2, 2° de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées,
- e) les actions de sociétés immobilières réglementées institutionnelles, telles que définies à l'article 2, 3° de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées,
- f) les actions ou parts de fonds d'investissement immobilier(s) spécialisé(s),
- g) les actions ou parts d'organismes de placement collectif alternatifs belges investissant dans la catégorie de placement prévue à l'article 183, al. 1, 3° de la loi du 19 avril 2014,
- h) les actions ou parts d'organismes de placement collectif alternatifs étrangers investissant dans une catégorie de placement similaire à celle de l'article 183, al. 1, 3° de la loi du 19 avril 2014, définie par la loi applicable dans son pays d'origine,
- i) les actions ou parts émises par des sociétés (i) dotées de la personnalité juridique; (ii) relevant du droit d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen; (iii) dont les actions sont admises ou non aux négociations sur un marché réglementé et qui font l'objet ou non d'un contrôle prudentiel; (iv) qui ont pour activité principale l'acquisition ou la construction d'immeubles en vue de la mise à disposition d'utilisateurs, ou la détention directe ou indirecte d'actions dans le capital de sociétés dont l'activité est similaire; et (v) qui sont exemptées de l'impôt sur les revenus en ce qui concerne les bénéfices provenant de l'activité visée au (iv) ci-dessus moyennant le respect de contraintes, tenant au moins à l'obligation légale de distribution

d'une partie de leurs revenus à leurs actionnaires (ci-après les "Real Estate Investment Trusts", en abrégé "REIT's"),

j) les droits d'option sur des biens immobiliers,

k) les certificats immobiliers visés à l'article 5, § 4 de la loi du 16 juin 2006,

l) les droits découlant de contrats donnant un ou plusieurs biens en location-financement au FIIS ou conférant d'autres droits d'usage analogues,

m) les concessions accordées par une personne de droit public;

n) les crédits octroyés et les sûretés ou garanties constituées par le FIIS au bénéfice de ses filiales;

En ce compris tout bien immobilier qui viendrait à être ajouté suite à une modification de l'article 2, 4° de l'Arrêté Royal FIIS.

Capital : IGRETEC 61.500 €

Siège : Boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée générale du 26 juin 2019.

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD : les pouvoirs publics détiennent 100 % du capital.

SITUATION A FIN 2019 :

Augmentation de capital par la création de 171.600 nouvelles actions (A.G. extraordinaire du 20/12/2019) attribuées comme suit :

- à concurrence de 121.600 à I.G.R.E.T.E.C., prénommé, en rémunération de l'apport des bâtiments I TECH 1 sis rue des Professeurs Jeener et Brachet à 6041 Charleroi et I TECH 2 sis rue Piccard, 48 à 6041 Charleroi ;
- et 50.000 actions à SOFIPOLE en rémunération de l'apport souscrites en espèces (5.000.000 €) étant préalablement libérées par versement sur un compte spécial ouvert au nom de la société en formation auprès d'une banque belge, qui en remettra l'attestation au notaire qui recevra l'acte.

Augmentation de capital approuvée par l'Assemblée Générale d'IGRETEC du 19 décembre 2019.

	Valeur actions	Actions	Valeur
IGRETEC	100,00	122.215,00	12.221.500,00
SOFIPOLE	100,00	50.000,00	5.000.000,00
		172.215,00	17.221.500,00

SITUATION A DEBUT 2023 :

L'Assemblée Générale d'IGRETEC du 15 décembre 2022 a approuvé l'augmentation de capital de SODEVIMMO à concurrence des montants suivants :

- L'apport en capital par IGRETEC = 17.650.000 €
- L'apport en capital par SOFIPOLE = 16.950.000 € - modèle approuvé par la SOFIPOLE
- L'apport en capital par ETHIAS = 5.000.000 € - engagement formel

	Création			2019		2023	
	Valeur parts	Parts	Capital	Parts	Capital	Parts	Capital
IGRETEC	100 €	615	61.500 €	122.215	12.221.500 €	298.715	29.871.500 €
SOFIPOLE	100 €			50.000	5.000.000 €	219.500	21.950.000 €
ETHIAS	100 €					50.000	5.000.000 €
			61.500 €		17.221.500 €		56.821.500 €

Mandataires proposés par IGRETEC :

MOENS	Renaud	Employé	Conseil d'administration	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé	Conseil d'administration	Non rémunéré
GOSSIAUX	Brigitte	Employé	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : IGRETEC

8. COOPERSOL

Création : En cours de constitution**Forme juridique :** Société Coopérative**N° d'entreprise :****Associés :** SIVRY-RANCE
IGRETEC
ASBL Développement de la ruralité en botte du Hainaut**Objet :**

La coopérative a pour finalité de promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Son objet social est triple :

- réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie ;
- promouvoir le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci, ainsi que plus généralement les économies d'énergie ;
- permettre aux citoyens et aux entreprises d'investir dans des projets proches et concrets et de leur procurer un avantage économique ou social.

Capital : Commune de Sivry-Rance : 90 parts pour 18.000 €
ASBL Développement de la ruralité en botte du Hainaut : 1 part pour 200 €
IGRETEC : 9 parts pour 1.800 €**Siège :** 6470 SIVRY-RANCE (Grandrieu), Rue de la Régence, numéro 2.**Décisions prises en IGRETEC :** Conseil d'Administration du 28 janvier 2020

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD : les pouvoirs publics détiennent plus de 51 % du capital.

SITUATION A FIN 2022 : En cours de création.

9. NEOVIA

Création : 18 février 2021

Forme juridique : Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0763.967.347

Associés : CENEO (I.P.F.H.)
I.D.E.A.
I.D.E.T.A.
I.G.R.E.T.E.C.

Finalité :

La société a pour finalité de soutenir les villes et communes, associées dans les intercommunales fondatrices, dans le développement de leur autonomie énergétique en garantissant un lien étroit entre leurs productions renouvelables et leurs consommations dans une optique d'autoconsommation directe sur site ou collective via les communautés d'énergie renouvelable (CER) et ce dans une logique de circuit court énergétique.

Objet :

La société a pour objet, au bénéfice des villes et communes associées dans les intercommunales fondatrices :

- de financer, faire construire et exploiter, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de production locale d'énergie renouvelable et durable
- de réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie
- de promouvoir le recours aux énergies renouvelables et une utilisation rationnelle et responsable de celles-ci
- de permettre aux citoyens d'investir dans des projets proches et concrets et de leur procurer un avantage économique ou social.

Capital : I.P.F.H. : 1.400 actions de cent euros (100 €) chacune ;
I.D.E.A. : 200 actions de cent euros (100 €) chacune ;
I.D.E.T.A. : 200 actions de cent euros (100 €) chacune ;
I.G.R.E.T.E.C. : 200 actions de cent euros (100 €) chacune ;

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 17 décembre 2020 / Conseil d'Administration du 16 mars 2021 (afin de constater que la prise de participations d'IGRETEC était inférieure à celle proposée à l'A.G. : 200 parts au lieu de 247 parts)

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD : les pouvoirs publics détiennent 100 % du capital.

SITUATION A FIN 2021 :

	Parts	Valeur	Total
IPFH	1.400	100	140.000,00
IDEA	200	100	20.000,00
IDETA	200	100	20.000,00
IGRETEC	200	100	20.000,00
			200.000,00

Mandataire proposé par IGRETEC :

BERTO	Xavier	Employé	Conseil d'administration	Non rémunéré
-------	--------	---------	--------------------------	--------------

SOCIETES DANS LESQUELLES IGRETEC DETIENT UNE PARTICIPATION

0. Base légale

Article L1512-5 du CDLD

(Introduit dans la législation par le Décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales)

Les intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par le conseil d'administration; un rapport spécifique sur ces décisions est présenté à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3.

Toutefois, lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'intercommunale, la prise de participation est décidée par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix présentes, en ce compris la majorité simple des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

Un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, 3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an. Le Gouvernement arrête le modèle de rapport spécifique. (Décret du 17 juillet 2018, art.415)

1. Fonds de capitaux d'amorçage

Création : 29 octobre 1993

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0451.292.894

Associés : 3E S.C.
SAMBRINVEST
IGRETEC

Objet : la constitution d'un fonds spécifique de financement dit « d'ensemencement » permettant de soutenir des investissements dans des entreprises en phase d'amorçage.

Capital :
3E S.C. : 1.000.000 de FB.
SAMBRINVEST : 39 200 000 de FB
IGRETEC : 1 000 000 de FB d'apport propre
41 200 000 de FB d'apport du FEDER.

Siège : Avenue Georges Lemaitre 62 à 6041 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 5 novembre 1993

SITUATION A FIN 2018 :

Structure de l'entreprise :

	Parts	Francs belges	Euros	
IGRETEC	42.200	42.200.000	1.046.110,67	50,60%
SAMBRINVEST	39.200	39.200.000	971.742,62	47,00%
HERACLES	1.000	1.000.000	24.789,35	1,20%
U.S.C.MOYENNE DU HAINAUT	1.000	1.000.000	24.789,35	1,20%
	83.400	83.400.000	2.067.432,00	100,00%

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD.

SITUATION A FIN 2020 :

Structure de l'entreprise :

	Parts	Francs belges	Euros	
IGRETEC	40.800	40.800.000	1.011.405,58	48,86%
SAMBRINVEST	40.700	40.700.000	1.008.926,65	48,74%
HERACLES/Choi Entreprendre	1.000	1.000.000	24.789,35	1,20%
U.S.C.MOYENNE DU HAINAUT	1.000	1.000.000	24.789,35	1,20%
	83.400	83.400.000	2.067.432,00	100,00%

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative : les pouvoirs publics ne détiennent pas 50 % plus une part du capital.

Mandataires proposés par IGRETEC :

LECLERCQ	Patrick	Employé d'IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé d'IGRETEC	Administrateur	Non rémunéré

Gestion journalière : Sambrinvest

2. CHARLEROI ENTREPRENDRE (HERACLES)

Création : le 22 avril 1985 sous la dénomination de Société de gestion des Immeubles et de Promotion des Services, en vue de la création d'entreprises et du développement de l'artisanat dans la région de Charleroi, en abrégé G.I.S.A.C. A l'assemblée générale du 23 mai 1991, la dénomination devient « Entreprises, Emplois, Ensemble », en abrégé 3E. A l'assemblée générale du 29 mai 1995, la dénomination devient « Héraclès » A l'assemblée générale du 29 mai 2019, la dénomination devient « Charleroi Entreprendre ».

Forme juridique : Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0427.178.892

Associés :

A la création : ACEC / ADEC / BBL / Caisse générale d'épargne et de retraite / Cockerill Sambre / Koeckelberg SA / Entreprises réunies R de Cock SA / ASBL Fabrimétal / Fabrique de Fer SA / Génie Civil et Industriel SA / Hanrez SA / Intercom SA / Lixon SA / Prominvest / Société Générale de Banque / Société Générale de Belgique

Objet : la gestion de programmes d'aide et d'assistance à la création et au développement d'activités et d'emplois nouveaux, mise en location des ZAMI et centres de services. L'assemblée générale du 23 mai 1991 ajoute à l'objet social la capacité de la société à prendre des participations dans d'autres sociétés.

Capital :

A la création le 22 avril 1985	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Société Générale de Belgique	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Caisse générale d'épargne et de retraite	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Intercom SA	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Prominvest	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Société Générale de Banque	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
ACEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ADEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BBL	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35

ASBL Fabrimétal	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Génie Civil et Industriel SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Hanrez SA	50	1.000,00	50.000,00	1.239,47
	19.250		19.250.000,00	477.195,04

Augmentation de capital le 6 décembre 1985 + 9.815.000	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
ADEC	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Intercom SA	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Société Générale de Belgique	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Caisse générale d'épargne et de retraite	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Prominvest	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Société Générale de Banque	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Ryan europe	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
ACEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BBL	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ASBL Fabrimétal	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
I.B.T	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
CIG SUD	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
SNCI	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'industrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18
Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Génie Civil et Industriel SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Hanrez SA	50	1.000,00	50.000,00	1.239,47
	29.065		29.065.000,00	720.502,53

Augmentation de capital en mars 1988	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
ADEC	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Intercom SA	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Société Générale de Belgique	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06

Caisse générale d'épargne et de retraite	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Prominvest	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Société Générale de Banque	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Ryan europe	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Région Wallonne	1.500	1.000,00	1.500.000,00	37.184,03
I.B.T	1.130	1.000,00	1.130.000,00	28.011,97
ACEC	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
BBL	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ASBL Fabrimétal	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Crédit Communal de Belgique	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
CIG SUD	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
SNCI	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'industrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18
Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Génie Civil et Industriel SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Hanrez SA	50	1.000,00	50.000,00	1.239,47
Union Wallonne des Entreprises	25	1.000,00	25.000,00	619,73
	31.720		31.720.000,00	786.318,26

Capital à l'AG du 26 mai 2005	Nombre de parts	Valeur parts FB	Total participation FB	Total participation €
IGRETEC (ancien ADEC)	5.000	1.000,00	5.000.000,00	123.946,76
FORTIS	4.500	1.000,00	4.500.000,00	111.552,09
Cockerill Sambre	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Electrabel (ancien Intercom) SA	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Suez Tractebel	3.000	1.000,00	3.000.000,00	74.368,06
Spector Photo Group (avant Prominvest)	2.000	1.000,00	2.000.000,00	49.578,70
Région Wallonne (SOGEPA)	1.500	1.000,00	1.500.000,00	37.184,03
Sylis belgium (avant I.B.T)	1.130	1.000,00	1.130.000,00	28.011,97
Umicore (avant Union Minière) (avant ACEC)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
ING (ancien BBL)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
AGORIA	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Palais des Expositions de Charleroi	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
DEXIA (ancien Crédit Communal de Belgique)	1.000	1.000,00	1.000.000,00	24.789,35
Fabrique de Fer SA	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
C.S.C. Europe (avant CIG SUD)	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Fondation Chimay Wartoise	500	1.000,00	500.000,00	12.394,68
Chambre de commerce et d'industrie CHOI	265	1.000,00	265.000,00	6.569,18

Hullbridge Associated	250	1.000,00	250.000,00	6.197,34
Entreprises réunies R de Cock SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Cowalco (avant Génie Civil et Industriel SA)	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Lixon SA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
SINTRA	200	1.000,00	200.000,00	4.957,87
Koeckelberg SA	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
IRE	100	1.000,00	100.000,00	2.478,94
Union Wallonne des Entreprises	25	1.000,00	25.000,00	619,73
Hanrez SA (faillite)		1.000,00	0,00	0,00
	31.170		31.170.000,00	772.684,12

Siège :

A la création : Quai de Brabant, 29 à 6000 Charleroi. A ce jour : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Décisions prises en IGRETEC : antérieur à la création d'IGRETEC

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

Les pouvoirs publics ne détiennent pas 50 % plus une part du capital.

SITUATION A FIN 2021 :

Structure de l'entreprise fin 2019 après augmentation de capital:

- Par IGRETEC : 18.182 parts représentant 139.819,58 €
- Par Sambrinvest : 23.278 parts représentant 179.007,82 €

Société	Situation après l'augmentation de capital		
	Nbre de parts	Valeur de l'apport	%
IGRETEC	23.182	263.766,34	31,92%
SAMBRINVEST sa	23.279	179.032,61	32,05%
BNP PARIBAS (G.BQ. 2000 + CGER 2000 + SNCI 500)	4.500	111.552,09	6,20%
SOGEPA SA (R.W. - SOWAGEP)	1.500	37.184,03	2,07%
GROUPE OPEN Belgium	1.130	28.011,97	1,56%
BELFIUS BANQUE SA	1.000	24.789,35	1,38%
I.N.G.	1.000	24.789,35	1,38%
AGORIA	1.000	24.789,35	1,38%
C.S.C. EUROPE SA	500	12.394,68	0,69%
FONDATION CHIMAY WARTOISE	500	12.394,68	0,69%
C.C.I.H.	265	6.569,18	0,36%
HULLBRIDGE	250	6.197,34	0,34%
LIXON SA	200	4.957,87	0,28%
ACH Construct	200	4.957,87	0,28%
Entreprises KOECKELBERG SA	100	2.478,94	0,14%
IRE	100	2.478,94	0,14%
UWE	25	619,73	0,03%
ELECTRABEL (+ Suez)	6.000	148.736,11	8,26%
ARCELOR Mittal Belgium	3.000	74.368,06	4,13%
SMARTPHOTO GROUP SA	2.000	49.578,70	2,75%
UMICORE SA	1.000	24.789,35	1,38%
PALAIS DES EXPOSITIONS	1.000	24.789,35	1,38%
FABRIQUE DE FER = INDUSTRIEL BELGIUM	500	12.394,68	0,69%
COWALCO	200	4.957,87	0,28%
Entreprises Réunies DE COCK	200	4.957,87	0,28%
VANGEEL ELECTRICAL sa	1	24,79	0,00%
Total	72.632	1.091.561	100,00%

Augmentation du capital par apport en nature d'un droit d'usufruit sur une partie des surfaces occupées par Héraclès et le switch coworking: décision du Conseil d'Administration d'IGRETEC du 29 mars 2019.

Structure de l'entreprise fin 2019 après fusion par absorption de la SCRL. COWORKING, rémunérée par l'attribution aux associés de cette dernière de 440 parts nouvelles, entièrement libérées à 15,3 € et réparties entre les associés.

Société	Fusion par absorption de la SCRL COWORKING		Situation après l'opération		
	Parts sup	Valeur de l'apport	Nbre de parts	Valeur de l'apport	%
IGRETEC	88	1.346,40	23.270	265.112,74	29,79%
SAMBRINVEST sa			23.279	179.032,61	29,80%
BNP PARIBAS (G.BQ. 2000 + CGER 2000 + SNCI 500)	0		4.500	111.552,09	5,76%
SOGEPA SA (R.W. - SOWAGEP)	0		1.500	37.184,03	1,92%
GROUPE OPEN Belgium	0		1.130	28.011,97	1,45%
BELFIUS BANQUE SA	0		1.000	24.789,35	1,28%
I.N.G.	0		1.000	24.789,35	1,28%
AGORIA	0		1.000	24.789,35	1,28%
C.S.C. EUROPE SA	0		500	12.394,68	0,64%
FONDATION CHIMAY WARTOISE	0		500	12.394,68	0,64%
C.C.I.H.	0		265	6.569,18	0,34%
HULLBRIDGE	0		250	6.197,34	0,32%
LIXON SA	0		200	4.957,87	0,26%
ACH Construct	0		200	4.957,87	0,26%
Entreprises KOECKELBERG SA	0		100	2.478,94	0,13%
IRE	0		100	2.478,94	0,13%
UWE	0		25	619,73	0,03%
ELECTRABEL (+ Suez)	0		6.000	148.736,11	7,68%
ARCELOR Mittal Belgium	0		3.000	74.368,06	3,84%
SMARTPHOTO GROUP SA	0		2.000	49.578,70	2,56%
UMICORE SA	0		1.000	24.789,35	1,28%
PALAIS DES EXPOSITIONS	0		1.000	24.789,35	1,28%
FABRIQUE DE FER = INDUSTRIEL BELGIUM	0		500	12.394,68	0,64%
COWALCO	0		200	4.957,87	0,26%
Entreprises Réunies DE COCK	0		200	4.957,87	0,26%
VANGEEL ELECTRICAL sa	0		1	24,79	0,00%
Fonds de capitaux d'amorçage	88	1.346	1.346		
Technofutur Tic	88	1.346	1.346		
B4C	88	1.346	1.346		
Charleroi Entreprendre	88	1.346	1.346		
Total	440	6.732	78.106	1.092.908	100,00%

Mandataires proposés par IGRETEC :

MOENS	Renaud	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : IGRETEC

3. CENEO (IPFH)

Création : le 22 décembre 2005

Forme juridique : Association de Communes-Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 201.645.281

Associés : AISEAU-PRESLES / ANDERLUES / ANTOING / ATH / BELOEIL / BERNISSART / BINCHE / BOUSSU / BRAINE-LE-COMTE / BRUGELETTE / BRUNEHAUT / CELLES / CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT / CHARLEROI / CHATELET / CHIEVRES / COLFONTAINE / COURCELLES / DOUR / ELLEZELLES / ENGHIEU / ERQUELINNES / ESTINNES / FARCIENNES / FLEURUS / FLOBECQ / FONTAINE-L'EVEQUE / FRAMERIES / FRASNES-LEZ-ANVAING / GERPINNES / HAM-SUR-HEURE-NALINNES / HENSIES / HONNELLES / JURBISE / LA LOUVIERE / LE ROEULX / LENS / LESSINES / LES BONS VILLERS / LEUZE-EN-HAINAUT / LOBBES / MANAGE / MERBES-LE-CHATEAU / MONS / MONTIGNY-LE-TILLEUL / MORLANWELZ / PERUWELZ / PONT-ACELLES / QUAREGNON / QUEVY / QUIEVRAIN / SAINT-GHISLAIN / SENEFFE / SILLY / SOIGNIES / THUIN / TOURNAI / IDEA / IDETA / IGRETEC./

- Objet :** L'intercommunale a pour objet :
- d'assurer la distribution de l'électricité sur le territoire des communes associées;
 - d'assurer la distribution du gaz, quelles qu'en soient la nature ou l'origine, pour tous les usages sur le territoire des communes associées;
 - d'organiser une centrale d'achat d'énergie au nom et pour compte des villes et communes associées et de tout autre organisme intéressé;
 - d'étudier, de préparer et d'exploiter tous les régimes directs ou mixtes de production et/ou de distribution d'énergie électrique pour tout usage sur le territoire des communes associées ;
 - d'organiser et d'assurer la représentation des communes associées à ce secteur dans les associations publiques ou d'économie mixte et d'assurer et de coordonner la défense de leurs intérêts au sein desdites associations.

Capital :

Associés	Nombre de parts détenues	Montants correspondant aux parts détenues
AISEAU-PRESLES	421	1.044,08
ANDERLUES	539	1.336,72
ANTOING	74	183,52
ATH	582	1.443,36
BELOEIL	134	332,32
BERNISSART	114	282,72
BINCHE	1779	4.411,92
BOUSSU	2600	64.454,00
BRAINE-LE-COMTE	300	744,00
BRUGELETTE	32	79,36
BRUNEHAUT	38	94,24
CELLES	27	66,96
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	775	1.922,00
CHARLEROI	16883	41.869,84
CHATELET	2151	5.334,48
CHIEVRES	62	153,76

COLFONTAINE	2840	70.403,60
COURCELLES	1633	4.049,84
DOUR	1944	48.191,76
ELLEZELLES	56	138,88
ENGHEN	122	302,56
ERQUELINNES	872	178.612,35
ESTINNES	192	476,16
FARCIENNES	1264	3.134,72
FLEURUS	1823	4.521,04
FLOBECQ	32	79,36
FONTAINE-L'EVEQUE	947	2.348,56
FRAMERIES	2514	62.322,06
FRASNES-LEZ-ANVAING	111	275,28
GERPINNES	36	89,28
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3407	808.976,78
HENSIES	631	14.906,26
HONNELLES	340	8.428,60
JURBISE	160	2.895,52
LA LOUVIERE	5518	13.684,64
LE ROEULX	401	3.314,72
LENS	41	101,68
LESSINES	180	446,40
LES BONS VILLERS	44	109,12
LEUZE-EN-HAINAUT	132	327,36
LOBBES	1811	443.529,77
MANAGE	1307	3.241,36
MERBES-LE-CHATEAU	656	153.535,67
MONS	10249	254.072,71
MONTIGNY-LE-TILLEUL	2256	537.152,94
MORLANWELZ	960	2.380,80
PERUWELZ	168	416,64
PONT-A-CELLES	689	1.708,72
QUAREGNON	2477	61.404,83
QUEVY	696	14.710,50
QUIEVRAIN	771	19.113,09
SAINT-GHISLAIN	1719	42.614,01
SENEFFE	432	1.071,36
SILLY	80	198,40
SOIGNIES	682	5.617,92
THUIN	2552	615.191,17
TOURNAI	678	1.681,44
IDEA	4887826	122.780.650,00
IDETA	2153484	54.422.100,00
IGRETEC	4917705	124.877.625,00

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 27 juin 2008.

SITUATION A FIN 2021 :

Structure de l'entreprise : inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

Les intercommunales font partie des exceptions à la qualification de Société à Participation Publique Locale Significative.

Mandataires proposés par IGRETEC :

ZDANOV	Nicolas	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Administrateur	Non rémunéré
			Comité de secteur I et II	Membre	Non rémunéré
			Comité de secteur III	Membre	Non rémunéré
DURANT	Raphaël	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Secrétaire des instances	Rémunéré
			Comité de Direction	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur I et II	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur III	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur V	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de secteur V et VI	Secrétaire des instances	Non rémunéré
			Comité de rémunération	Secrétaire des instances	Non rémunéré

Gestion journalière : le personnel d'IGRETEC.

4. Port autonome de Charleroi

Création : 12 février 1971 (loi du 12 février 1971 avec statuts en annexe)

Forme juridique : Etablissement public

N° d'entreprise : BE 0208.201.095

Associés : Région Wallonne
Province de Hainaut
Ville de Charleroi
IGRETEC

Objet : aménager, équiper, gérer et exploiter les ports qu'elle crée elle-même ou que lui confient les autorités publiques dans la région de Charleroi.

Capital : Région Wallonne : 495.787,04 €
Province de Hainaut : 495.787,04 €
Ville de Charleroi : 495.787,04 €
IGRETEC : 1.735.254,67 €

Siège : Rue de Marcinelle 31, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : par l'ADEC, à la création.

SITUATION A FIN 2021 :

Structure de l'entreprise :

	Espèce	Nature	Total	%
Région wallonne	495.787,04	495.787,04	991.574,08	26,67%

Province de Hainaut	495.787,04		495.787,04	13,33%
Ville de Charleroi	495.787,04		495.787,04	13,33%
IGRETEC	1.735.254,67		1.735.254,67	46,67%

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 7° du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, le Port autonome de Charleroi n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires proposés par IGRTEC :

CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRTEC	Vice-Président	Non Rémunéré
LIENARD	Olivier	Employé IGRTEC	Administrateur	Non Rémunéré
BERTO	Xavier	Employé IGRTEC	Administrateur suppléant	Non Rémunéré
COQUEREAU	Nelly	Employé IGRTEC	Administrateur suppléant	Non Rémunéré
DALLENOGARE	Serge	Secteur privé	Administrateur	Rémunéré
BERNIS	Yves	Secteur privé	Administrateur suppléant	Rémunéré
DROUSIE	Denis	Secteur privé	Administrateur	Rémunéré
DUBOIS	Bertrand	Secteur privé	Administrateur suppléant	
VERSCHUEREN	Guy	Syndicat	Administrateur	Rémunéré
WATHY	Robert	Syndicat	Administrateur suppléant	Rémunéré
FASANO	Carmino	Syndicat	Administrateur	Rémunéré
BOLEN	Jean-François	Directeur Financier de Châtelet	Administrateur	Rémunéré
BAYET	Hugues	Bourgmestre de Farciennes	Administrateur suppléant	Rémunéré
MESSE	Christian	Echevin de Pont-A-Celles	Administrateur suppléant	Rémunéré
FANUEL	Julien	Chef de cabinet	Administrateur	Rémunéré

5. SPGE (parts D-Démargement) et SPGE (parts C-Egouttage prioritaire)

Création : le 15 avril 1999 (par décret)

Forme juridique : Société Anonyme de droit Public (filiale spécialisée au sens de l'article 22 de la loi du 2 avril 1962)

N° d'entreprise : BE 0420.651.980

Associés : la Région Wallonne
La SFE
Dexia
Auxipar
Socofé
SOWE

Objet :

– protéger les prises d'eau potabilisable et d'assurer l'assainissement public de l'eau usée;

- intervenir dans les opérations qui constituent le cycle de l'eau ainsi que de promouvoir la coordination de ces opérations tout en recherchant l'optimisation et l'harmonisation des activités du secteur de l'eau en Région wallonne;
- concourir à la transparence des différents coûts qui interviennent dans le cycle de l'eau;
- réaliser des études pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés;
- accomplir des missions confiées par le Gouvernement wallon dans le secteur de l'eau et notamment telles que définies dans les statuts.

Capital :	la Région Wallonne	0,174 %
	La SFE	49,827 %
	Dexia	9,5 %
	Auxipar	5 %
	Socofé	11,499 %
	SOWE	24 %

Siège : Rue De La Concorde 41 4800 Verviers

Décisions prises en IGRETEC : décisions annuelles en CP1/CA

Les parts que possède IGRETEC ne sont pas représentatives du capital de la SPGE.

Elles se constituent comme suit :

Egouttage prioritaire : parts C

L'article 7.b. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« La commune s'engage au moment de la conclusion de l'avenant au contrat d'agglomération visé à l'article 5 à participer à l'investissement en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote (E) dans le capital de l'organisme d'épuration agréé, pour une valeur égale à :

- 40 % + 2 % du montant hors TVA des travaux d'épuration lorsque l'investissement concerne des travaux de construction de nouveaux égouts ;
- 20 % + 1 % du montant hors TVA des travaux d'épuration lorsque l'investissement concerne des travaux de réhabilitation d'égouts existants ;
- 20 % du montant des études diagnostiques lorsqu'elles doivent être réalisées.

Cette souscription est libérée à concurrence d'au minimum 5 % par an, à partir de la réception provisoire de l'ouvrage."

L'article 7.d. du contrat d'agglomération prévoit la disposition suivante :

« L'organisme d'épuration agréé souscrit à la même hauteur que la souscription visée au point b., des parts bénéficiaires sans droit de vote C, dans le capital de la SPGE qu'elle libère au même rythme que la commune. »

Démargement : Parts D

L'article 2 du contrat-type de zone entre la SPGE et IGRETEC, en qualité d'Organisme d'Épuration Agréé, prévoit que la SPGE finance intégralement les investissements en ouvrages de démergement, ainsi que l'exploitation de ces ouvrages. Elle intègre les charges résultant de ces investissements et de leur fonctionnement dans le coût véritable de l'assainissement. L'O.A.A. contribue au financement de ces activités à concurrence de 17 % des investissements hors TVA et de 25 % des charges d'exploitation hors TVA, par la souscription de 100 parts bénéficiaires D, réévaluées annuellement, émises par la SPGE.

Ce montant correspond à l'exploitation du démergement dans les communes suivantes qui doivent s'en acquitter auprès d'IGRETEC sur base d'une délibération de souscription et de libération de parts D.

SITUATION A FIN 2021 :

Inchangée

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 12° du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, la SPGE n'est pas une société à participation publique locale.

Mandataires proposés par IGRETEC : néant (mandataires désignés par la Région Wallonne)

6. TIBI (ICDI)

Création : le 26 octobre 1948

Forme juridique : Association de communes-Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0201.543.234

Siège : Rue Du Déversoir 1 6010 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 8 novembre 2011

SITUATION A FIN 2021 :

Structure de l'entreprise :

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHATELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B :

IGRETEC SCRL	1 part sociale
ISPPC	1 part sociale
CPAS de Charleroi	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	1 part sociale
CPAS de Châtelet	1 part sociale
CPAS de Courcelles	1 part sociale
CPAS de Farciennes	1 part sociale
Zone de police Brunau	1 part sociale
Zone de secours Hainaut Est	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C :

Charleroi « Secteur 2-propreté »	1 part sociale
----------------------------------	----------------

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

Les intercommunales font partie des exceptions à la qualification de Société à Participation Publique Locale Significative.

Mandataire proposé par IGRETEC: néant

Gestion journalière : Philippe TELLER, Directeur Général

7. SWDE

Création : le 19 décembre 1986

Forme juridique : société coopérative

N° d'entreprise : BE 0230.132.005

Associés : inconnus à l'origine

Objet :

La SWDE a pour objet:

- ° la production d'eau;
- ° la distribution d'eau par canalisations;
- ° la protection des ressources aquifères;
- ° la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.

Dans ce cadre, elle exerce des missions qualifiées de service public. Les autres missions, ne constituant pas une mission de service public au sens de l'article 4 des présents statuts, ne peuvent revêtir qu'un caractère accessoire dans l'ensemble des activités de la SWDE.

Capital : inconnu à l'origine

Siège : Rue De La Concorde 41 4800 Verviers

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale de juin 2001

SITUATION A FIN 2021 :

Villes et communes	58 %
Région Wallonne	29 %
Société Publique de gestion de l'Eau	12,77 %
Intercommunales (dont IGRETEC)	4 %
Société fédérale de participations et d'investissements	3,99 %
IDEA	1 %
Province de Liège	0,7 %
Province de Hainaut	0,5 %
Socofé	0,01 %

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 17° du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, la SWDE n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC : néant

8. B.S.C.A.

Création : le 9 juillet 1991

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0444.556.344

Associés : Sambrinvest
Francimex S.A.
Batipont Immobilier S.A.
Cockerill Sambre S.A.
Compagnie nationale à Portefeuille S.A.
Brussels Securities S.A.
Entreprises Koeckelberg S.A.
Sonaca S.A.
Igretec SCRL
Sabca S.A.
Carolo Parking S.A.
Logis Moderne SPRL

Objet : réaliser toutes opérations relatives à la promotion, l'exploitation et à la gestion de la zone aéroportuaire de l'Aéroport de Charleroi

Capital : 143.000.000 FB

	Apport en nature	Apport en espèces
Sambrinvest (parts A)	750.000 FB	126.000.000 FB
Francimex S.A. (parts B)	750.000 FB	-
Batipont Immobilier S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Cockerill Sambre S.A. (parts B)	750.000 FB	4.250.000 FB
Compagnie nationale à Portefeuille S.A. (parts B)	375.000 FB	125.000 FB
Brussels Securities S.A. (parts B)	375.000 FB	125.000 FB
Entreprises Koeckelberg S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Sonaca S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Igretec SCRL (parts B)	4.250.000 FB	250.000 FB
Sabca S.A. (parts B)	750.000 FB	250.000 FB
Carolo Parking S.A. (parts B)	500.000 FB	-
Logis Moderne SPRL (parts B)	250.000 FB	250.000 FB

Augmentation de capital par décision de l'Assemblée générale du 20 mai 1992 :

Le capital passe de 143.000.000 FB à 153.000.000 FB par la création de 400 actions de catégorie B.

Les actions sont souscrites par la S.A. Ciset International.

Augmentation de capital par décision de l'Assemblée générale du 14 mai 2001 :

Le capital passe de 153.000.000 FB à 153.065.517 FB par l'incorporation au capital de réserves de 65.517 FB.

Modification des destinataires des parts A : désormais, outre Sambrinvest à qui elles étaient réservées, elles le sont aussi à la Région wallonne, la SOGEPa et IGRETEC.

Augmentation de capital par décision de l'Assemblée générale du 3 décembre 2002 :

Le capital passe de 3.794.400 € à 7.735.740 € par la création de 6.357 actions.

La SONACA souscrit 43 actions nouvelles, soit pour 6.665 €

La S.A. Carolo Parking souscrit 22 actions nouvelles, soit pour 3.410 €

IGRETEC souscrit 149 actions nouvelles, soit pour 23.095 €.

La SOWAER entre au capital et souscrit 6.143 actions nouvelles, soit 952.165 €.

Siège : Aéroport, 6041 Gosselies transféré Rue Des Frères Wright 8 à 6041 Charleroi par décision du Conseil d'Administration du 11 janvier 2008

Décisions prises en IGRETEC : antérieure à IGRETEC

SITUATION A FIN 2021 :

Structure de l'entreprise :

	Nombre de parts	%
Catégorie A		
Sowaer	6.265	50,21 %
Sambrinvest	2.390	19,16%
IGRETEC	289	2,32%
Catégorie B		
SABCA	83	0,67 %
Catégorie C		
Belgian Airport/Save	3.450	27,65 %

En sa séance du 30 mars 2021, le Conseil d'Administration d'IGRETEC a marqué accord sur une participation d'IGRETEC à l'augmentation de capital de 30.000.000€, au maximum à hauteur de son pourcentage dans le capital B.S.C.A. dans les conditions proposées par BSCA. En sa séance extraordinaire du 23 février 2022, l'Assemblée Générale de B.S.C.A. a procédé aux augmentations de capital.

Il a été procédé à une première augmentation de capital par apports en numéraire, à souscrire et à libérer par Belgian Airports, à concurrence de 3.093.800,00 €, pour le porter de 7.735.740,00 € à 10.829.540,00 €, par la création de 4.990 actions nouvelles de classe C, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de même classe, sauf qu'elles ne participeront que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours. Ces actions nouvelles sont émises chacune au pair comptable de 620,00 €, montant majoré d'une prime d'émission fixée à 1.554,65 €, de telle sorte que le prix de souscription de chaque action nouvelle est fixé au montant arrondi de 2.174,65 €.

Cette création porte la participation de Belgian Airports de 27,65 % (ou 3.450 actions/12.477 actions) à 48,32 % (ou 8.440 actions/17.467 actions).

Il a ensuite été procédé à une deuxième augmentation de capital par apports en numéraire, à concurrence de 2.608.960,00 €, pour le porter de 10.829.540,00 € à 13.438.500,00 €, par la création de 4.208 actions nouvelles de classe A, B et C (soit 2.155 actions de classe A, 20 actions de classe B, 2.033 actions de classe C), du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de même classe, sauf qu'elles ne participeront que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours. Ces actions nouvelles sont émises chacune au pair comptable de 620,00 €, montant majoré d'une prime d'émission fixée à 1.554,07 €, de telle sorte que le prix de souscription de chaque action nouvelle est fixé au montant arrondi de 2.174,07 €.

De cette manière, on obtient un montant de 20.000.000 € avec les deux premières augmentations de capital conformément à ce qui a été convenu dans l'avenant n°2 à la convention d'actionnaires. Cette méthode a été utilisée pour les autres actionnaires, permettant ainsi de déterminer le montant à libérer suivant le nombre d'actions qui seront détenues dans B.S.C.A. Ainsi, le montant relatif à la seconde augmentation de capital pour la SOWAER est de 3.281.352 €, pour SAMBRINVEST de 1.251.785 €, pour IGRETEC de 151.366 € et pour la SABCA de 43.472 €.

Afin de déterminer le nombre d'actions nouvelles à créer pour la seconde augmentation de capital, le prix par action de 2.174,56 € constitue la référence. Ce montant a été déterminé en divisant la valeur de B.S.C.A. de 27.132.000 € (suivant le rapport PWC de valorisation au 31/12)

par le nombre d'actions avant augmentation de capital (12.477 actions). Le nombre des actions créées a donc été arrondi à l'unité.

Cela explique les quelques différences entre les montants des actions suivant les arrondis pour déterminer le nombre de ces actions (2.174,56 € (valorisation), 2.174,65 € (1ère augmentation), 2.174,07 € (2ème augmentation)).

La Commission Européenne a validé cette approche ainsi que le Notaire et le réviseur d'entreprise. Les différences ne représentent pas un montant jugé comme significatif.

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :
Les participations de la Région Wallonne sont majoritaires.

Mandataire proposé par IGRETEC :

Néant.

Gestion journalière : Philippe Verdonck

9. Charleroi Brussel South Biopark Dev (I-tech Incubator)

Création : le 7 janvier 2003 sous la dénomination Wallonia Biotech, devenue I-Tech Incubator par décision de l'Assemblée Générale du 25 mars 2013 et Charleroi Brussel South Biopark Dev par décision de l'Assemblée Générale du 21 mars 2019

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0479.250.670

Associés : Héraclès
IGRETEC
Sambrinvest
Université Libre de Bruxelles

Objet : la détection et l'accompagnement de projets issus de la recherche en biotechnologie en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises à haute valeur ajoutée

Capital :

	A la création	Après l'augmentation de capital Décembre 2016
Héraclès	62.500 €	62.500 €
IGRETEC	12.500 €	87.500 €
Sambrinvest	50.000 €	150.000 €
Université Libre de Bruxelles	75.000 €	150.000 €

Siège : Rue Auguste Piccard 48 6041 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 28 juin 2002 et Conseil d'Administration du 8 novembre 2016

Augmentation de capital en 2019 :

	Capital fin 2018				Augmentation de capital 2019			Capital final			
		Actions				Actions			Actions		
Choi Entreprendre	100	625	62.500,00	13,89%	100	0,00	0,00	100	625,00	62.500,00	10,42%
IGRETEC	100	875	87.500,00	19,44%	100	292,00	29.200,00	100	1.167,00	116.700,00	19,45%
ULB	100	750	75.000,00	16,67%	100		0,00	100	750,00	75.000,00	12,50%
Sambrinvest	100	1500	150.000,00	33,33%	100	604,00	60.400,00	100	2.104,00	210.400,00	35,07%
Théodorus/ULB Dev	100	750	75.000,00	16,67%	100	604,00	60.400,00	100	1.354,00	135.400,00	22,57%
TOTAL		4500	450.000,00	100,00%		1.500,00	150.000,00		6.000,00	600.000,00	100,00%

Décision du Conseil d'Administration d'IGRETEC du 21 janvier 2019.

SITUATION A FIN 2021 :

En juillet 2020, l'ULB a décidé de se réappropriier la SCA Theodorus en :

- La transformant en une SA.
- Lui attribuant une nouvelle dénomination au nom d'ULB Dev'.
- Transférant son siège social au sein de l'ULB.
- Devant l'unique actionnaire.

Par la même occasion, l'ULB lui a défini une nouvelle raison d'être qui est de promouvoir le développement économique issu des activités de recherche de l'Université et par cela avoir un impact positif sur la société, pour l'ULB et ses chercheurs, en soutenant la commercialisation de produits et solutions innovantes et la création d'emplois avec ancrage régional, ainsi qu'en contribuant à l'obtention de nouveaux moyens pour l'Université et plus largement au rayonnement de la recherche de l'ULB.

De ce fait, et en toute logique, il a été décidé de réorganiser les différentes participations de l'ULB et dès lors de transférer celle qu'elle a dans BSCB Dev au bénéfice de la SA ULB Dev'.

Pour ce faire, l'ULB a fait appel au bureau de Réviseurs CDP qui en a déterminé sa valeur. Ce rapport a été délivré en date du 09.04.2021.

En respect des statuts actuels de BSCB Dev, l'ULB a procédé à ce transfert en date du 04.05.2021.

En date du 11.06.2021, un courrier a été adressé par mail à l'ensemble des actionnaires afin de les informer.

	2020				2021			
		Actions				Actions		
Choi Entreprendre	100	625	62.500,00	10,42%	100	625	62.500,00	9,26%
IGRETEC	100	1.167	116.700,00	19,45%	100	1.167	116.700,00	17,29%
ULB	100	750	75.000,00	12,50%	100	0	0,00	0,00%
EEBIC Venture					100	750	75.000,00	11,11%
Sambrinvest	100	2.104	210.400,00	35,07%	100	2.104	210.400,00	31,17%
ULB Dev	100	1.354	135.400,00	22,57%	100	2.104	210.400,00	31,17%
TOTAL	100	6.000	600.000,00	100,00%	100	6.750	675.000,00	100,00%

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

Igretec ne détient que 19,45 %. Les participations publiques n'atteignent pas 50 % plus une part.

Mandataires proposés par IGRETEC :

GOSSIAUX	Brigitte	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : Belenger Olivier

10. Digital Attraxion (SA)

Création : le 12 juillet 2016

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0658.992.957

Associés :

- Fondateur : La société anonyme SAMBRINVEST SPIN-OFF/SPIN-OUT, ayant son siège social à 6041-Charleroi (Gosselies), Avenue Georges Lemaître, 62, RPM du Hainaut, division Charleroi 0884.341.575.
- Fondateur : La société anonyme IMBC Spinnova, dont le siège social est établi à 7000 Mons, rue des Quatre Fils Aymon, 14. Dépendante de l'arrondissement judiciaire de Mons. Numéro d'entreprise 0870.661.013.
- Fondateur : La société anonyme HOCCINVEST – FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT, ayant son siège social à 7800-Ath, Rue Defacqz 17 Boîte 2, RPM du Hainaut, division Tournai 0890.497.612.
- La société coopérative à responsabilité limitée HERACLES, ayant son siège social à 6000-Charleroi, Boulevard Pierre Mayence 1, RPM du Hainaut, division Charleroi 0427.178.892.
- La société anonyme I-TECH INCUBATOR, ayant son siège social à 6041-Charleroi (Gosselies), Rue Auguste Piccard, 48, RPM du Hainaut, division Charleroi 0479.250.670.
- La société anonyme MAISON DE L'ENTREPRISE, Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI), ayant son siège social à 7000-Mons, Rue René Descartes 2, RPM du Hainaut, division Mons 0459.176.323.
- La société coopérative à responsabilité limitée de droit public I.D.E.A., ayant son siège social à
- 7000-Mons, Rue de Nimy 53, RPM du Hainaut, division Mons 0201.105.843.
- L'association sans but lucratif AGENCE DE STIMULATION ECONOMIQUE DE WALLONIE PICARDE, en abrégé ENTREPRENDRE.WAPI, ayant son siège social à 7500 Tournai, Quai Saint-Brice 35, RPM du Hainaut, division Tournai 0647.725.022.
- L'association sans but lucratif MICROSOFT INNOVATION CENTER, en abrégé MIC, ayant son siège social à 7000 Mons, Boulevard Initialis 1, RPM du Hainaut, division Mons 0809.198.843.

Objet : stimuler les projets de créations d'entreprises du secteur du numérique, de soutenir la croissance de PME actives dans le secteur, et de sensibiliser les entreprises à l'utilisation d'outils numériques, dans le but de favoriser le développement du numérique en Région wallonne. Dans ce cadre, une de ses missions est d'accompagner des projets de création de start-ups, ou des start-ups déjà créées, vers leur première levée de fonds. Le cas échéant, cet accompagnement peut être complété d'une intervention financière.

Capital à la création :

	Nbre de parts	En €
SAMBRINVEST SPIN-OFF/SPIN-OUT	5.000	500.000
IMBC Spinnova	5.000	500.000
HOCCINVEST – FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT	5.000	500.000
HERACLES	250	25.000
I-TECH INCUBATOR	375	37.500
MAISON DE L'ENTREPRISE (CEEI)	250	25.000
I.D.E.A.	250	25.000
AGENCE DE STIMULATION ECONOMIQUE DE WALLONIE PICARDE	250	25.000
MICROSOFT INNOVATION CENTER	250	25.000
	16.625	1.662.500

Siège : Rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons

Augmentation de capital le 28 mars 2017 :

	Nbre de parts	En €	Augmentation de capital 28 mars 2017		Total parts	Total €
			Nbre de parts	En €		
SAMBRINVEST SPIN-OFF/SPIN-OUT	5.000	500.000	5.000	500.000	10.000	1.000.000
IMBC Spinnova	5.000	500.000	5.000	500.000	10.000	1.000.000
HOCCINVEST – FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT	5.000	500.000	5.000	500.000	10.000	1.000.000
HERACLES	250	25.000	0	0	250	25.000
I-TECH INCUBATOR	375	37.500	0	0	375	37.500
MAISON DE L'ENTREPRISE (CEEI)	250	25.000	0	0	250	25.000
I.D.E.A.	250	25.000	0	0	250	25.000
AGENCE DE STIMULATION ECONOMIQUE DE WALLONIE PICARDE	250	25.000	0	0	250	25.000
MICROSOFT INNOVATION CENTER	250	25.000	0	0	250	25.000
REGION WALLONNE (SRIW)			2.000	200.000	2.000	200.000
IGRETEC			250	25.000	250	25.000
FONDATION CHIMAY-WARTOISE			250	25.000	250	25.000
CENAERO			250	25.000	250	25.000
MULTITEL			250	25.000	250	25.000
	16.625	1.662.500	18.000	1.800.000	34.625	3.462.500

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 13 septembre 2016.

SITUATION A FIN 2021 :

	Total parts	Total €	Augmentation de capital 08/10/2018		Total parts	Total €
			Nbre de parts	En €		
SAMBRINVEST SPIN-OFF/SPIN-OUT	10.000	1.000.000	7.333	733.300	17.333	1.733.300
IMBC Spinnova	10.000	1.000.000	7.333	733.300	17.333	1.733.300
HOCCINVEST – FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT	10.000	1.000.000	7.333	733.300	17.333	1.733.300
HERACLES	250	25.000			250	25.000

I-TECH INCUBATOR	375	37.500			375	37.500
MAISON DE L'ENTREPRISE (CEEI)	250	25.000			250	25.000
I.D.E.A.	250	25.000			250	25.000
AGENCE DE STIMULATION ECONOMIQUE DE WALLONIE PICARDE	250	25.000			250	25.000
MICROSOFT INNOVATION CENTER	250	25.000			250	25.000
REGION WALLONNE (SRIW)	2.000	200.000			2.000	200.000
IGRETEC	250	25.000			250	25.000
FONDATION CHIMAY-WARTOISE	250	25.000			250	25.000
CENAERO	250	25.000			250	25.000
MULTITEL	250	25.000			250	25.000
	34.625	3.462.500	21.999	2.199.900	56.624	5.662.400

IGRETEC n'a pas participé à l'augmentation de capital de 2019.

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

Les participations publiques n'atteignent pas 50 % plus une part.

Mandataire proposé par IGRTEC :

KERESZTES	Marine	Employé IGRTEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
-----------	--------	----------------	--------------------------	--------------

Gestion journalière : Sambrinvest

A.S.B.L. ET G.I.E. DONT IGRETEC EST MEMBRE

1. CENAERO - Centre De Recherche En Aéronautique

Création : le 5 mars 2002

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0477.703.125

Objet : Créer et rendre opérationnel un centre d'excellence de recherche en aéronautique

Siège : rue des Frères Wright, 29 à 6041 Charleroi

Membres fondateurs :

- EWA : Entreprises wallonnes en aéronautique
- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles
- Université Catholique de Louvain
- IGRETEC

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC :

IGRETEC

Gestion journalière : Philippe Geuzaine

2. Centre de culture scientifique de l'ULB à Charleroi

Création : le 14 juillet 1993

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0451.102.062

Objet : Promouvoir et diffuser le plus largement possible auprès de tous les publics la culture scientifique en tous ses aspects et formes et par tous les moyens qu'il juge opportun.

Siège : Rue de Villers 227, 6010 Charleroi

Membres :

- Altaïr ASBL
- IGRETEC
- Extension ULB ASBL
- Union des Anciens Etudiants de l'ULB ASBL
- Université Libre de Bruxelles
- Diverses personnes physiques

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
----------	---------	-----------------	--------------------------	--------------

Gestion journalière : ULB

3. CETIC - CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Création : le 6 février 2001

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0474.549.932

Objet : soutenir le développement économique régional en transférant vers les entreprises wallonnes, et les PME en particulier, les résultats les plus innovants issus de la recherche appliquée en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Aider les entreprises à intégrer plus rapidement ces avancées technologiques dans leurs nouveaux produits, processus ou services, leur permettant d'innover plus vite, de réduire les risques, et de développer de nouveaux marchés.
Développer des expertises clés dans le secteur numérique telles que le Big Data, le Cloud Computing, l'Internet des Objets, la qualité logicielle et la fiabilité de systèmes informatiques.

Siège : Avenue Jean Mermoz 28, 6041 Charleroi

Membres :

- Faculté Polytechnique de Mons
- Facultés universitaires Notre Dame de la Paix
- Université Catholique de Louvain
- AGORIA
- IGRETEC
- Diverses personnes physiques

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC :

TOUSSAINT	Stéphanie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
-----------	-----------	-----------------	--------------------------	--------------

Remplacée par Marine KERESZTES en septembre 2021 dans les mêmes conditions.

Gestion journalière : Damien HUBAUX

4. Cité des Métiers

Création : le 26 juin 2014

Forme juridique : Association sans but lucratif

N° d'entreprise : BE 0560.707.312

Objet : L'Association a pour but de favoriser le développement de bassins de vie et de pôles de formation, l'implication des secteurs professionnels, la promotion et valorisation des métiers scientifiques et techniques auprès de tous les citoyens et du monde de l'entreprise, l'amélioration de l'offre d'orientation tout au long de la vie, la garantie de l'accès de tous aux centres de formation, le développement de l'offre de formation pour les travailleurs, l'adaptation de l'offre de formation pré-qualifiante aux besoins du marché du travail, le développement de l'Alternance et des stages, la mise en œuvre des actions de formations aux métiers de l'alliance et métiers verts, le développement des pôles de formations, la promotion des métiers verts, le développement de l'offre de formations aux métiers verts pour les professeurs, les élèves, les travailleurs, le public en recherche d'emploi, la promotion et le renforcement de l'orientation tout au long de la vie, la promotion de l'alternance, les stages et les essais métiers dans les métiers et secteurs priorités par les politiques croisées emploi-formation-enseignement et/ou par l'instance de bassin enseignement qualifiant-formation-emploi.

Siège : Avenue Général Michel 1/4 à 6000 Charleroi

Membres fondateurs : La Province de Hainaut
L'ASBL Collège Technique des Aumôniers du Travail de Charleroi
La Communauté française
IGRETEC

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
----------	---------	-----------------	--------------------------	--------------

Gestion journalière : Olivier Marchal

5. EURADA - Association européenne des Agences de Développement

Création : le 27 novembre 1991

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0446.189.013

Objet : Favoriser les échanges d'expérience entre membres et encourager les "best practices" en matière de développement économique local et régional; promouvoir une

reconnaissance des agences de développement en tant que forces et entités économiques spécifiques; participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes de développement territorial et/ou d'assistance des entreprises et plus particulièrement des PME; accentuer et organiser la coopération technique avec la Commission Européenne et les autres instances communautaires; aider les agences nouvellement créées dans des pays hors Union Européenne; favoriser l'émergence de projets de coopération entre agences de développement de plusieurs pays.

Siège : Avenue des Arts 12, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Membres : voir <https://www.eurada.org/about/members>

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires proposés par IGRETEC : néant

Gestion journalière: Roberta DALL'OLIO, Présidente.

6. Materia Nova

Création : le 29 décembre 1999

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0472.056.933

Objet : Aider les entreprises à atteindre et maintenir un excellent niveau technologique dans le domaine des matériaux.

Siège : Avenue Nicolas Copernic 1, 7000 Mons

Membres fondateurs :

- La Faculté Polytechnique de Mons
- L'Université de Mons-Hainaut
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire : néant

Gestion journalière: Luc LANGER

7. Gal de la Botte du Hainaut - GROUPE D'ACTION LOCALE DE LA BOTTE DU HAINAUT

Création : le 11 août 2003

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0860.032.484

Objet : Assurer la coordination générale des projets et des actions qui sont menés dans le cadre du programme LEADER (coordination administrative et financière, suivi des projets, communication et animation du partenariat)..

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataires : néant.

Gestion journalière: Catherine HANOTEAUX, coordinatrice.

Situation à fin 2020 :

IGRETEC a démissionné de cette ASBL par décision du Conseil d'Administration du 22 septembre 2020.

8. GO CLUB - CLUB DES ENTREPRISES DE L'AEROPOLE DE GOSSELIES

Création : le 24 mai 2007

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0889.638.567

Objet : Améliorer la qualité de vie des travailleurs de l'Aéropole notamment par l'organisation de services collectifs, par la représentation de ses membres et par la défense des intérêts de ceux-ci auprès des autorités publiques et économiques.

Siège : Avenue Georges Lemaitre 19, 6041 Charleroi

Membres fondateurs :

- Institut de Pathologie et de Génétique ASBL
- DL Net SPRL
- Bio.be SA
- Sambrinvest
- IGRETEC
- Technofutur Tic ASBL
- DNA Vision
- Technofutur industrie ASBL

- EUROSCREEN
- CEGELEC SA
- IMMOSAMBRE SA
- LOGIPLUS SPRL
- CEDITI SA
- ING BANQUE SA
- CIGES SA
- TRASYS OSI
- BSCA SA
- Forem Formation Cepegra
- Axima Services SA
- GATEWAY COMMUNICATION SA
- N'ALLO SCRL
- GESTANET SA
- Immucor Gamma Benelux SPRL
- Ecoplas Technology SA
- Biopole ULB
- CETIC ASBL

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

En vertu de l'article 3 § 3 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, une ASBL n'est pas une société à participation publique locale significative.

Mandataire proposé par IGRETEC :

LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
----------	---------	-----------------	--------------------------	--------------

Gestion journalière: Laurence DELAITRE, Présidente

9. Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Création : le 4 avril 2014

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0551894.267

Objet : plateforme qui vise à soutenir le développement et l'organisation d'activités d'apprentissage relevant de l'Enseignement supérieur dans une logique de formation tout au long de la vie.

L'U.O. a notamment pour objectif d'encourager, d'organiser et de promouvoir la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur (Universités, Hautes Ecoles, Etablissements de Promotion sociale) afin de favoriser l'accès ou la reprise d'études supérieures pour le plus grand nombre en tenant compte des contraintes et des parcours de vie individuels.

Siège : Avenue Général Michel, 1B 6000 Charleroi

Membres fondateurs : 11 personnes physiques

Mandataire proposé par IGRETEC : néant.

Gestion journalière: Dominique CABIAUX, déléguée à la gestion journalière.

A.S.B.L. ET SOCIETES MISES EN LIQUIDATION

1. AXEWEB (SA) (Liquidation clôturée)

Création : le 17 février 2004.

Forme juridique : société anonyme

N° d'entreprise : BE 0863.537.451

Associés : IGRETEC, Charleroi
BRUTELE, Ixelles
AQUASAMBRE, Charleroi
FONDS DE CAPITAUX D'AMORCAGE, Charleroi

Objet : la réalisation de services d'intranet, de portail clients interactifs se déclinant en diverses couches comme fourniture de renseignements généraux, réalisation de campagne de sensibilisation, prise de rendez-vous, encodage des besoins ou de consommés, établissements et routage des documents administratif et ce, en intégrant les divers moyens de communication que sont l'activité de centres d'appel, le SMS, la poste, le fax, l'e-mail, le site web...l'archivage des informations numériques en paquets ou en données hiérarchisées, la sécurisation des systèmes et serveurs informatiques....

Liquidation clôturée le 22/02/2018.

2. SOFIBAIL

Création : le 25 juin 1984

Forme juridique : Société anonyme

N° d'entreprise : BE 0426.091.207

Associés : SOCIETE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (BE)
BELFIUS BANQUE
I.D.E.A.
BEP - EXPANSION ECONOMIQUE
IGRETEC
IBW (BE)
IDETA
IDELUX

Objet : La Société a pour objet le financement, temporaire ou définitif, « partiel ou entier, direct ou indirect, notamment par la voie de location-financement, d'immeubles ou de biens d'équipement destinés à l'usage d'établissements de services publics, d'établissements industriels ou commerciaux ou de personnes privées ; elle pourra acquérir, vendre et louer ces immeubles et biens d'équipement, acquérir et consentir tous droits réels sur ceux-ci, en assurer la gestion, l'installation et l'exploitation soit directement, soit par délégation, et procéder à toutes opérations en relation avec celles décrites ci-dessus.

Capital :

SOCIETE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (BE) 77.67%
 BELFIUS BANQUE 19.42%

I.D.E.A.
 BEP - EXPANSION ECONOMIQUE }
 IBW (BE) } 2,91 %
 IGRETEC }
 IDETA }
 IDELUX }

Siège : Avenue Maurice-Desteny 13 4000 Liège

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration de l'ADEC du 27 juin 1984

Société mise en liquidation par acte du 21 décembre 2017 avec désignation de Carine Thérèse Fabry (Namur) en qualité de liquidateur.

3. PALAIS DES EXPOSITION DE CHARLEROI

Création : le 1er janvier 1968

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée depuis le 11 décembre 1993

N° d'entreprise : BE 0401.553.571

Associés : à l'entrée d'Igretec dans le capital
 Société de Développement Européen de Charleroi
 SMAP
 Electrabel
 Cockerill Sambre
 IGRETEC
 SPCI SA
 TEMEREC SA
 Union Minière SA
 Petrofina SA
 Sogerfie SA
 Hullbridge Associated SA
 Van Cleemput Industries SA

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de manifestations de tous types, à caractère industriel, scientifique, commercial, agricole, sportif, politique, religieux, artistique, culturel ou autre.

Capital :

A.G. du 22 novembre 1993	Nombre de parts	Valeur de la part FB	Total FB	Total €
Société de Développement Européen de Charleroi	10.750	1.000	10.750.000	266.485,54
SMAP	4.000	1.000	4.000.000	99.157,41
Electrabel	650	1.000	650.000	16.113,08
Cockerill Sambre	500	1.000	500.000	12.394,68

IGRETEC	500	1.000	500.000	12.394,68
SPCI SA	500	1.000	500.000	12.394,68
TEMEREC SA	500	1.000	500.000	12.394,68
Union Minière SA	500	1.000	500.000	12.394,68
Petrofina SA	300	1.000	300.000	7.436,81
Sogerfie SA	300	1.000	300.000	7.436,81
Hullbridge Associated SA	250	1.000	250.000	6.197,34
Van Cleemput Industries SA	250	1.000	250.000	6.197,34
			19.000.000	470.997,70

Siège : Avenue de l'Europe 21 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : antérieure à IGRETEC

Société mise en liquidation par acte du 29 mai 2019 du notaire Jean-Philippe MATAGNE et désignation de Maître Stéphane BRUX, avocat à La Louvière en qualité de liquidateur.

4. ANIMECOH

Création : le 23 janvier 2009

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0475.460.742

Objet : Fédérer, au travers d'une stratégie commune, les initiatives d'animation économique des intercommunales de développement économique et centres d'entreprises économiques européens d'innovation hennuyers notamment dans le cadre de la mesure 1.4. du programme Phasing Out de l'Objectif 1

Siège : Rue René Descartes 2, 7000 Mons

Membres fondateurs :

- La s.c.r.l., Intercommunale d'Etude et de Gestion, en abrégé IEG,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.,
- L' « Association intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut, en abrégé Intersud »,
- Héraclès CEEI
- La Maison de l'Entreprise CEEI

Mandataires : néant

Liquidée depuis le 6 décembre 2019.

5. SPoW - Science parks of Wallonia

Création : le 24 mai 2007

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0542.903.456

Objet : Regroupe les sept parcs scientifiques et technologiques de Wallonie : LOUVAIN-LA-NEUVE SCIENCE PARK, LIEGE SCIENCE PARK, CREALYS© SCIENCE PARK, AEROPOLE SCIENCE PARK, INITIALIS SCIENCE PARK, QUALITIS SCIENCE PARK et NOVALIS SCIENCE PARK. Ils ont pour but commun d'accueillir et soutenir les entreprises wallonnes et étrangères tournées vers les hautes technologies et les relations entreprises-universités.

Siège : Rue Camille Hubert, Isnes 2, 5032 Gembloux

Membres fondateurs :

- Intercommunale du Brabant Wallon, en abrégé IBW
- Université Catholique de Louvain
- La s.c.r.l. Agence au Développement de la Province de Liège, en abrégé SPI,
- Université de Liège
- Bureau Economique de la Province de Namur, en abrégé BEP
- Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix
- IGRETEC
- Université Libre de Bruxelles
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut, en abrégé IDEA,
- Université de Mons
- L'Association intercommunale Idelux, en abrégé Idelux ,
- Université de Liège

En sa séance du 15 mai 2018, le Conseil d'Administration d'IGRETEC a décidé à l'unanimité de marquer accord sur la dissolution de l'ASBL SPoW, à l'instar du BEP, de l'IDEA et l'IDELUX.

Association mise en liquidation par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2018.

6. ETI Phasing Out de l'Objectif 1 - EQUIPE TECHNIQUE INTEGREE PHASING OUT DE L'OBJECTIF 1

Création : le 12 juin 2001

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0479.627.980

Objet : Valoriser les actions et projets communs des membres auprès de l'Union Européenne et de toute autre instance (fédérale, régionale, locale) susceptible de favoriser le développement des entreprises et particulièrement des PME et TPE en Hainaut, dans le cadre du Phasing Out de l'Objectif 1.

Siège : Rue René Descartes 2, 7000 Mons

Membres fondateurs :

- AnimecoH ASBL
- La maison de l'entreprise CEEI SA
- Héraclès SCRL
- IDEA SCRL
- IGRETEC SCRL
- DevecoH SCRL

Mandataires : néant.

Gestion journalière: Patrice THIRY et Jean-Marie COYETTE, Co-Présidents

Liquidée par l'Assemblée Générale du 7 mars 2017, avec transfert du solde de liquidation à l'ASBL EBN Wallonia dont l'objet est semblable à l'ASBL ETI.

7. Structure Locale de Coordination du Hainaut Oriental

Création : le 25 février 2008

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

N° d'entreprise : BE 0895.984.941

Objet : Assurer les missions dévolues aux structures locales de coordination, telles qu'organisées par le Décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon qui stipule, en son article 13 qu'une structure locale de coordination, regroupant les services de stimulation économique publics et privés existants, est agréée par le Gouvernement, après avis de l'A.S.E., dans chacune des zones géographiques définies au §2 du présent article. Le Gouvernement détermine les conditions et la procédure d'agrément des structures locales de coordination. Les structures locales de coordination sont les interlocuteurs et les relais locaux privilégiés du Gouvernement et de l'A.S.E. dans la mise en œuvre et le développement de la politique de stimulation économique de la Région. Elles exécutent les missions d'information, d'animation et d'accompagnement de proximité auprès des entreprises de leur ressort. Dans ce cadre, elles mettent en œuvre les actions entrant dans le champ d'application de la définition de la stimulation économique, telle que visée à l'article 2, §1er. Pour bénéficier du financement public dans l'exécution de ces missions, les structures locales de coordination transmettent à l'A.S.E. un programme pluriannuel de stimulation économique des entreprises de leur ressort, détaillant les besoins détectés, ainsi que les réponses apportées, en termes d'actions, d'opérateurs et de budgets. Le Gouvernement approuve, après avis de l'A.S.E., les programmes pluriannuels de stimulation économique. §2. Une structure locale de coordination est agréée dans chacune des provinces du Brabant wallon, de Liège, de Namur et de Luxembourg. Deux structures locales de coordination sont agréées dans la province de Hainaut. Le Gouvernement en arrête le périmètre respectif.

Siège : Boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi

Membres fondateurs :

- CEEI Héraclès SCRL
- Union des Classes Moyennes du Hainaut ASBL
- IGRETEC SCRL
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut ASBL
- AGORIA ASBL

Association liquidée le 19 juillet 2017.

8. Charleroi DRY PORT

Création : le 23 décembre 1999

Forme juridique : Société Anonyme

N° d'entreprise : BE 0468.920.665

Associés : INTERFERRYBOAT S.A.
SAMBRINVEST S.A.
IGRETEC S.C.R.L.
PORT AUTONOME DE CHARLEROI

Objet : la promotion et l'exploitation de quais publics de la plate-forme multimodale de Charleroi-Châtelet.

Capital :

INTERFERRYBOAT S.A.	2 millions
SAMBRINVEST S.A.	2 millions
IGRETEC S.C.R.L.	1 million
PORT AUTONOME DE CHARLEROI	1 million

Siège : Rue de Marcinelle 31, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 22 décembre 1999_

SITUATION A FIN 2019 :

Structure de l'entreprise :

Associés	Participations	
Port Autonome de Charleroi	250 parts A	60,40 %
Sambrinvest	2.200 parts B 677 parts A	36,40 %
IGRETEC	250 parts A	3,2 %

Société à Participation Publique Locale Significative au sens de l'article Art. L5111-1 du CDLD :

Les trois partenaires publics détiennent 100 % du capital.

Le Port Autonome de Charleroi est à 100 % public et la région wallonne détient 40 % de Sambrinvest.

Lorsque la participation au capital, par les autres pouvoirs publics, est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, la société est une société à participation publique locale significative.

La société a été dissoute par l'Assemblée Générale du 19 août 2020.

9. Switch Coworking

Création : le 8 août 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° d'entreprise : BE 0847.919.065

Associés : La SCRL HERACLES
SAMBRINVEST
TECHNOFUTUR TIC (centre de compétence en technologies de l'information et de la communication)
B4C (club d'entrepreneurs de la Région de Charleroi)
IGRETEC

Objet : Gestion et animation d'un espace de travail collaboratif

Capital : 18.600 € répartis comme suit :
La SCRL HERACLES : 3.720 €
SAMBRINVEST : 3.720 €
TECHNOFUTUR TIC : 3720 €
B4C : 3.720 €
IGRETEC : 3.720 €

Siège : Avenue Général Michel, 1^E, 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Assemblée Générale du 29 JUIN 2012

Société liquidée après fusion par absorption par « Charleroi Entreprendre » par acte du notaire Jean-Philippe MATAGNE du 26 juin 2019.

10. CITW - Cellule d'Ingénierie Touristique de Wallonie (inactive)

Création : le 23 janvier 2009

Forme juridique : Groupement d'Intérêt Economique

N° d'entreprise : BE 0809.311.976

Objet : Le Groupement a pour objet de développer, entretenir et structurer toute forme de collaboration entre ses membres, dans le cadre du développement de projets touristiques confiés contractuellement au Groupement par la Région Wallonne, la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Commission européenne ou tout autre organisme ou institution en charge du tourisme ou du développement économique.

Le Groupement organise la mise en oeuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie en réseau : le Commissariat Général au Tourisme est en charge de la

définition de la politique touristique en Wallonie et les Intercommunales sont en charge de l'opérationnalisation de programmes et projets touristiques concrets.

Siège : Quai Saint-Brice 35, 7500 Tournai

Membres fondateurs :

- La s.c.r.l. Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes, en abrégé I.D.E.T.A.,
- La s.c.r.l. Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques, en abrégé I.G.R.E.T.E.C.,
- L' « Association intercommunale Idelux – Projets publics », en abrégé « Idelux »,
- La s.c.r.l. Intercommunale du Bureau Economique de la Province de Namur, en abrégé B.E.P.N.,
- La s.c.r.l. Agence au Développement de la Province de Liège, en abrégé SPI+,

Mandataire proposé par IGRETEC :

COQUEREAU	Nelly	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
-----------	-------	-----------------	--------------------------	--------------

Gestion journalière : Nicolas PLOUVIER

Liquidée le 23 décembre 2020.

11. Carolidaire

Création : 15 octobre 1998

Forme juridique : Société Coopérative

N° d'entreprise : BE 0464.424.815

Associés : Aiseau-Presles / Châtelet / Courcelles / Fleurus / Farciennes / Fontaine-l'Evêque / Les Bons Villers / Montigny-le-Tilleul / Pont-à-Celles / IGRETEC / CPH / P&V / Charleroi / SMAP

Objet : favoriser le développement et l'éclosion de sociétés à finalité sociale marchande, sociétés dont le siège principal d'exploitation est situé sur une des communes du Secteur 2 d'IGRETEC, par le biais de financement, de guidance et conseils lors de l'élaboration de projets, d'accompagnement personnalisé en collaboration avec les Agences Conseil en économie sociale soit RACINES, FEBECOOP et SYNECO, la liste étant non limitative.

Capital en FB :		Augmentation de capital en date du 26/01/1999 :	
Courcelles	100.000,00	Châtelet	100.000,00
Fleurus	100.000,00	Aiseau-Presles	100.000,00
Farciennes	100.000,00	Les Bons Villers	100.000,00
Fontaine-l'Evêque	100.000,00	Charleroi	2.000.000,00
Montigny-le-Tilleul	100.000,00	SMAP/ETHIAS	5.000.000,00
Pont-à-Celles	100.000,00		
IGRETEC	10.000.000,00		

CPH	10.000.000,00		
P&V	10.000.000,00		

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Décisions prises en IGRETEC : Conseil d'Administration du 9 octobre 1998

SITUATION A FIN 2020 :

N'est pas une société à Participation Publique Local Significative :

Les pouvoirs publics ne détiennent pas 50 % plus une part du capital.

Mandataires proposés par IGRETEC :

CENCI	Aurélie	Employé IGRETEC	Comité d'acceptation	Non rémunéré
CZERNIATYNSKI	Nathalie	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré
LECLERCQ	Patrick	Employé IGRETEC	Conseil d'administration	Non rémunéré

Gestion journalière : le personnel d'IGRETEC

Structure de l'entreprise : liquidée à la date du 30/06/2021.

Katherine Chevalier
Secrétaire Général
katherine.chevalier@igretec.com